

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2026****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2026_041****APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER POUR LA MISE A DISPOSITION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN SPECTACLE
GUIGNOL**

L'an deux mille vingt six, le seize avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Franck PACQUET, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Edith MOLDOVAN à Véronique FABIEN-SOULE, Dominique BAUD à Pierre ARRIVETZ, Pascale PATAT à Eric DUMOULIN, Laure PETRELLUZZI à Michèle GRELLIER, Marcel PEDRO à Cécile DELAUNAY

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Madame Cosette BEAUTOUR, entrepreneur et gérante, a sollicité la commune afin de pouvoir s'installer sur la placette sud de la place Maurice Berteaux, dépendant du domaine public communal, le dimanche 17 mai 2026, de 9h00 à 17h00, pour présenter

son spectacle de théâtre de Guignol.

La présente convention fixe le cadre général de l'occupation temporaire, précaire, révocable et onéreuse du domaine public par Madame Cosette BEAUTOUR, en vue de l'organisation de son spectacle de théâtre de Guignol ouvert au public.

Cette mise à disposition en vue d'une exploitation économique est donc consentie moyennant le paiement d'une redevance de 67 euros au titre de l'occupation de l'espace public.

Il est proposé au Conseil municipal de consentir cette mise à disposition afin d'accueillir cet événement, dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs culturels et d'approuver la convention afférente, annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la convention de mise à disposition du domaine public annexée à la présente délibération,

Considérant que cette proposition d'animation entre dans le cadre de sa politique de soutien au domaine culturel,

Considérant que cette proposition d'animation entre également dans la politique culturelle qui consiste à proposer, tout au long d'une saison, un choix d'animations culturelles pour les enfants,

Considérant la volonté de la Ville de mettre temporairement à disposition son domaine public afin d'y accueillir le spectacle de théâtre de Guignol de Madame Cosette BEAUTOUR dans un contexte de développement économique et d'optimisation des ressources de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention annexée à la présente délibération, portant mise à disposition de la placette sud Maurice Berteaux, entre la commune de Chatou et Madame Cosette BEAUTOUR, entrepreneur et gérante,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 078-217801463-20260417-DEL_2026_041-DE



- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.

A L'UNANIMITÉ,

PUBLIE, le 20/04/2026